

La lutte paie

Se faire entendre et faire aboutir les revendications, telles sont les aspirations des organisations syndicales quand elles décident d'une mobilisation. Mais il est clair que pour mettre toutes les chances de leur côté, il y a lieu de construire un rapport de force suffisant. Nos collègues du Nord l'ont bien compris.

Suite à la tenue d'une assemblée générale des personnels, une action d'envergure est entamée. Depuis le 14 mai, le Centre d'Encaissement de Lille (CEL) est fermé, occupé jour et nuit par les personnels grévistes. Le choix du CEL n'est pas anodin : il fallait une action forte, à portée nationale. Pour rappel, il n'y a que 3 centres d'encaissements des Finances Publiques en France, qui traitent l'ensemble des TIP et chèques émis par les contribuables – redevables – usagers.

Malgré les nombreuses intimidations de la direction locale, les agents ont tenu bon : 75 % de grévistes sur toute la durée du mouvement, 2 semaines de blocage. Et la lutte paie : fin mai, ouverture des discussions sur les revendications locales (CEL + DRFiP 59) restées lettre morte jusqu'à ce mouvement d'ampleur. Certains points ont, d'ores et déjà, obtenu l'accord de la direction régionale.

Dans les jours qui viennent, la publication des mouvements de personnels retiendra particulièrement l'attention : à défaut d'obtenir satisfaction sur le comblement des vacances d'emploi, la CGT Finances Publiques 59 relancera son action. On sent partout une profonde insatisfaction et une grande colère et il faut bien prévenir direction générale et gouvernement : jouer la montre (comme pour la SNCF) ne réglera ni

ne calmera rien, si ce n'est faire grandir ce mouvement. Juste histoire de rafraîchir la mémoire de la Macronie régnante : le statut de la Fonction Publique est le garant d'égalité, d'indépendance et de responsabilité de l'organe étatique vis-à-vis du citoyen.



CAP 2022, alerte météo sur le service public

Après la convention et les accords COP21 sur le climat, voilà la vague CAP22 axée sur le dépeçage du service public pour le rendre conforme à la doxa de l'économie néo-libérale. Mais il n'y aura pas que des perdants dans cette réforme en cours : les fonds d'investissement privés, très représentés dans ce comité CAP22, s'engouffrent dans ce marché naissant et juteux qu'est la privatisation du service public (1). Eh oui, privatiser les profits pour ensuite nationaliser les pertes. On se souvient du sort du service ferroviaire en Grande-Bretagne sous Thatcher.

Pour en revenir à la première phase de cette réforme du service public, selon le calendrier initial annoncé par le gouvernement, nous devrions déjà avoir eu les annonces de CAP22 et de la réforme des retraites. Mais, suite aux mouvements sociaux du mois de mai, ces annonces sont repoussées à « des dates ultérieures » (au vu des dernières informations, sans doute à la fin du mois de juin). Il est

évident que le gouvernement joue la montre pour éviter d'ouvrir d'autres fronts dans la période et risquer une convergence des luttes des salariés.

Cependant, les grandes pistes de réformes précédemment annoncées par le Directeur général sont bel et bien maintenues. Il est question d'une phase de « dialogue » au sein de chaque ministère. On attend toujours.

Faisons le point sur les mesures en débat pour la DGFIP et les informations fournies par le ministre et le Directeur Général au mois de mai :
– Menace sur la pérennité des SIP sous 10 ans en raison de la mise en place du PAS et de la fin de la TH : « Il sera nécessaire de redéployer les agents ou de supprimer les emplois, mais il est aussi nécessaire de revoir les bases de la valeur locative de la Taxe Foncière. ». PAS : pas de remise en cause, il est important que cette réforme réussisse (même si les moyens ne suivent pas).

– Recouvrement : le gouvernement travaille à

**IL FAUT ARRÊTER
LE 1^{er} DE L'ORDÉE !!!**



un seul réseau sur la partie cotisations sociales : AGIRC/ARCCO/URSAFF. Il y a aussi la volonté d'un seul réseau côté fiscal qui serait la DGFIP car à terme, « il ne faut pas de taxes qui ne rapportent pas à minima 150 000 millions d'euros. »

– Paiement : fin de la possibilité de payer en numéraire au guichet. Cette responsabilité serait transférée à La Poste, société qui propose déjà une prestation commerciale payante d'aide à la télédéclaration pour 50 euros.

– Séparation ordonnateur-comptable : La proposition serait de mettre en place une dizaine d'agences pour les très grandes collectivités. L'expérimentation aura lieu entre 2019 et 2020, en travaillant avec l'association des grandes collectivités.

– Transferts de missions cadastrales vers l'Institut Géographique National et le privé (cf l'article sur l'entreprise Worldline dans notre précédent numéro de la Cigogne).

– Proximité : proposition d'une trésorerie par intercommunalité. Le service public s'éloigne des usagers.

– Mouvement de concentration des structures de la DGFIP : développement de services à compétences supra-départementales et créations de directions multi-départementales (ainsi deux des neuf DISI disparaîtraient au plus tard le 1er janvier 2019). L'objectif d'un Service

de Publicité Foncière par département en 2020 est inscrit dans l'instruction du 2 mars 2018.

- Emploi : ce ne serait qu'à la fin du quinquennat que pourra être fait un point pérenne sur les moyens qui sont à la disposition de la DGFIP, « pour une autonomie complète de gestion ». Mais là où il n'y a pas de doute, c'est que la DGFIP va continuer de perdre des milliers d'emplois jusqu'en 2022, plus de 18 000 emplois

– Contrôle fiscal : la loi sur le droit à l'erreur (ESSOC) n'amoincirait pas le contrôle, cette mission sera renforcée par la loi proposée sur le contrôle fiscal. Et « il y a un intérêt collectif à ne pas être démagogue et à garder à ce jour le verrou de Bercy, même si évidemment il faut améliorer les circuits ». Un beau bottage en touche.

– Gestion du personnel : Selon les dires du ministre, les préfets ne récupéreront pas la tutelle des agents des finances publiques, mais son directeur de cabinet semblait moins affirmatif.

– Niches fiscales : dans CAP 2022, il y a une réflexion sur la suppression de certaines niches à hauteur de 10 milliards d'euros. Pas plus de précisions.

(1) voir l'excellent article de fond « fonction publique, le privé en embuscade » paru dans Politis n°1503 du 17/05/2018.

Une directrice arrive ; vers le départ imminent de Bernard Houteer

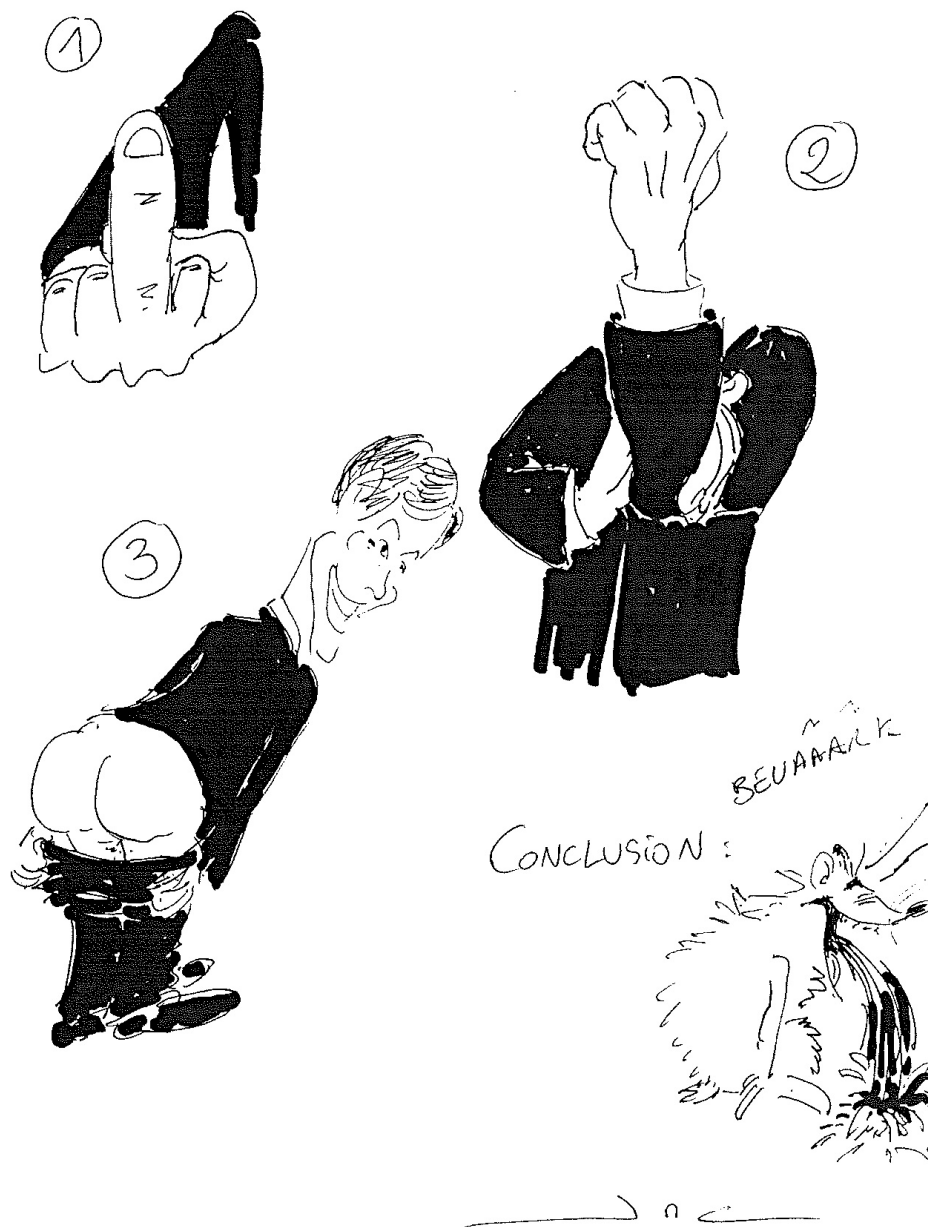
La Cigogne s'est envolée du côté de la baie de Somme et y a rencontré ses homologues plumés. Les nouvelles sont inquiétantes et les rumeurs vont bon train : Françoise Coulongeat, future DRFiP du 67, ne serait pas commode. Selon nos sources, les CTL sous sa présidence se déroulent dans l'autisme et l'indifférence la plus totale.

Elle finirait presque par nous faire regretter celui qui est resté dans nos murs depuis 2015. La Cigogne ne voudrait pas être oiseau de mauvais augure, mais il y a peu de chances pour qu'elle change de méthode... Comme on est sympas, on ne lui fera pas de bizutage à son arrivée en août !

Affaire Cahuzac : la main sur le cœur, je n'irai pas en prison !

La justice est encore une fois passée à côté de son sujet. L'occasion était trop belle de porter un coup sans précédent aux adeptes de la fraude fiscale la main sur le cœur. Me Dupont-Moretti est entré en scène et a encore réussi à infléchir un verdict qui paraissait pourtant empreint de sévérité velléitaire. Alors zut, encore raté, les parjures et fraudes ont un boulevard devant eux, tandis que ceux qui assurent encore un semblant de contrôle et d'impartialité se font rares. Si on ajoute à cela la loi sur le secret des affaires, droit à l'erreur, nous basculons dans une nouvelle ère : OPTIMISATION FISCALE SANS LIMITE. Les impôts moins tu en payes, plus tu y gagnes et plus tu es respectable ! Qu'on se le dise, c'est le sport en vogue actuellement...

CAHUZAC : LA DÉONTOLOGIE EXPLIQUÉE EN 3 LEÇONS



JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse administrative

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :
Gilles STREICHER au CFP de Strasbourg, 35 Avenue des Vosges, 67000 Strasbourg
Tél : 03.88.52.48.54